

PROGRAMMES

CESS PROFESSIONNEL

Pour l'obtention du Certificat d'enseignement secondaire supérieur de l'enseignement professionnel, les candidats sont interrogés sur des matières de la 7PB.

1 - - trois matières obligatoires :	Numéro du programme	Lien vers le programme	Remarque(s)
Français (4h) Formation sociale et économique (2h) Formation scientifique (2h)	464/2015/240 474/2016/240 471/2017/240 (2ème édition)	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/464-2015-240.pdf http://wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/474-2016-240.pdf http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/471-2017-240(2e%20edition).pdf	/ / /
Certains candidats doivent aussi présenter les cours suivants :			
Mathématique (2h) Langue moderne (2h)	481p/2017/240 503/2020/241	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/481P-2017-240%20.pdf https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/503-2020-240.pdf	Veuillez vous référer aux consignes sur notre site internet Langues germaniques : langues modernes I (formation commune A)
2 - les cours théoriques et pratiques de l'option de base groupée (OBG) à choisir dans la liste des métiers en pénurie. La liste est téléchargeable à l'adresse suivante : http://enseignement.be/download.php?do_id=13758		Merci de rechercher le programme de l'OBG sur www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes pour autant que l'OBG souhaitée soit organisable au jury.	
Cours de langues modernes I : Secteur 4 (hôtellerie-alimentation) Secteur 7 (économie)	97/2002/240 95/2002/240	http://wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/97-2002-240.pdf http://wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/95-2002-240.pdf	